

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2^{ème} partie, signalisation de danger, livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription et livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire ;
Vu les travaux de réfection de la chaussée de l'impasse de la Sapinière prévus mardi 25 août 2020 par l'entreprise SJE agence COLAS NORD EST ;
Vu son arrêté n° 20081 du 25 août 2020 prescrivant une interdiction de circulation et de stationnement impasse de la Sapinière pour permettre la réalisation des travaux et assurer la sécurité de l'entreprise et des usagers ;
Considérant que les travaux n'ont pas pu être achevés en raison de la présence de véhicules ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'interdiction de circulation et de stationnement impasse de la Sapinière sont prolongés jusqu'au Vendredi 28 août 2020 à 18 h 00 à l'exception des riverains qui pourront accéder à leur domicile.

Article 2 : La fourniture et la mise en place de la signalisation sur le lieu des travaux sont à la charge de l'entreprise SJE.

Article 3 : le non-respect de la présente décision fera l'objet de contravention et d'évacuation des véhicules en stationnement gênant.

Article 4 : La Directrice Générale des services, le Directeur des Services Techniques de la commune de LES ROUSSES, le Commandant du Groupement de gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifié à l'entreprise COLAS NORD EST AGENCE SCEB.

Article 5 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait aux Rousses, le 26 août 2020

Le Maire,



Christophe MATHEZ

